



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEGREPELISSE

Délibération n°2010/02/06

Date de convocation : 18/01/2010

L'an deux mille dix,
Le mardi 9 février à 18 heures,

Date d'affichage : 02/02/2010

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. CAMBON Jean, Maire.

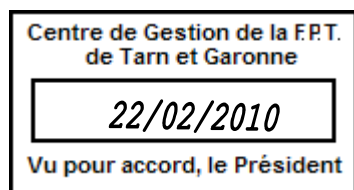
Nombre de Conseillers
en exercice : 23

Étaient présents : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D., AURADE P., TELLIER M., RICARD J., JACQUOT S., BEAUTES-VOIROL C., DELMAS F., CONTE D., COMBES C., MARTY F., ONFROY A., SIRVAIN B., AUTIQUET B., HENRI M., VERGNES M.T., PARIS C., MONTAUT V., PELISSIE L.

Nombre de présents : 21

Absents avec pouvoir : MARCIPONT D. (pouvoir à VERGNES M.T.), PELLET R. (pouvoir à MOURIERES D.).

Nombre de votants : 23



OBJET: RECRUTEMENT AGENT NON TITULAIRE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et pour le besoin à caractère occasionnel d'agents techniques, il conviendrait, à compter du 1^{er} mars 2010, de recruter un agent contractuel, pour une durée de trois mois renouvelable d'une manière expresse pour le service espaces verts - voirie de la commune.

Il propose que la rémunération allouée se fasse par référence à l'indice brut 297 (1^{er} échelon – Adjoint Technique 2^{ème} classe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création de l'emploi susvisé,
- **DIT QUE** les crédits correspondants figurent au Budget Primitif 2010,
- **AUTORISE** son Maire à pourvoir ce poste.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

LE MAIRE

J. CAMBON